

COMMUNE DE LAPAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme. Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2015

Présents : MMES M-CI. LADANNE - J.M. LEGOFFE -
MM. J. BORELLO - M. BLIN - J. DUPIN - D. GAURIAT -
P. JACQ - N. MALIN-

Absente excusée: MME V. CHARLES - N. FOSSÉ -

Secrétaire de séance: MME J-M LEGOFFE

Le Conseil Municipal, a délibéré sur les points suivants:

- **Approuve** le Compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du conseil.

- **Accepte, par 9 voix pour**, le contrat de maintenance avec l'entreprise QUINET des infrastructures électriques à la Salle des Fêtes comprenant le contrôle de l'installation électrique, de l'alarme incendie et des blocs de secours.

Le contrat a été renégocié ce qui permet de passer le coût annuel de 243 € à 203 € H.T.

Contrat renouvelable par tacite reconduction et résiliable 3 mois avant l'échéance.

- **AD'AP « dispositif d'agenda programmée d'accessibilité »** :

Obligation de faire le point de l'accessibilité de tous les établissements recevant du public et de déposer les dossiers avant le 26 septembre 2015.

Des rencontres ont eu lieu avec certains organismes afin d'élaborer le diagnostic d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le Maire rappelle que la durée de l'Ad'Ap est pour une période de 3 ans maximum.

- **Informations** :

- Les 3 personnes concernées du « Breuil » ont été informés de la réponse négative à leur demande d'extension du réseau électrique, compte tenu de la carte communale.

Le Breuil est en zone N, non constructible.

Le Maire rappelle que la Commune est dotée d'une carte communale approuvée le 27/03/2014.

Il est recommandé de se renseigner préalablement à la Mairie pour tout type de construction sur la Commune.

- Le règlement intérieur et tarif du **cimetière paysager** sont en cours.

Inauguration samedi 4 juillet 2015 à 11 heures.

- **Le repas du 14 juillet** aura lieu à midi à la Salle des fêtes comme l'année précédente.

- **Le Pays Berry St-Amandois** a diffusé un communiqué « **Si on plantait** ».

Une liste de végétaux a été sélectionnée en fonction de leur typicité par rapport aux paysages du Pays. Seuls ces végétaux pourront être subventionnés à hauteur de 50%.

Dépôt des demandes avant le 30 juillet 2015 au 02.48.96.16.82.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.